

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA
COOPÉRATION
ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT DES SERVICES GENERAUX

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail*Progrès

Arrêté n° 17 731 / MAECCE-SG/DSG/DAARH/DAA
fixant les juridictions des ambassades de la
République du Congo.

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPÉRATION ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2019-247 du 27 août 2019 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n° 2016-361 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2017-189 du 16 juin 2017 portant organisation du ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2017-190 du 16 juin 2017 portant organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les nécessités de service,

ARRETE :

Article premier : Les dispositions du présent arrêté fixent, pour chaque ambassade de la République du Congo, la juridiction diplomatique correspondante.

Article 2 : Les missions diplomatiques et consulaires de la République du Congo, énumérées par ordre alphabétique des capitales des Etats accréditaires ou d'accueil, ont leurs juridictions fixées conformément au tableau ci-après :

N°	Ambassades	Etats de juridiction	Organisations Internationales
1	Abidjan	Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Liberia, Sierra Leone, Togo, Guinée.	
2	Abuja	Nigéria, Benin, Niger.	Banque Centrale Africaine (BCA), Commission de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest .
3	Addis-Abeba	Ethiopie, Djibouti, Erythrée.	Union Africaine (UA) ; Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ; Mouvement Panafricain de la Jeunesse (MPJ).
4	Alger	Algérie, Tunisie.	
5	Ankara	Turquie, Iran, Irak, Chypre, Géorgie, Ukraine.	
6	Bangui	République Centrafricaine, Soudan du Sud.	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), Conseil supérieur de Sport en Afrique (CSSA).
7	Beijing	Chine, Vietnam, Cambodge, Laos, Mongolie, Thaïlande, Philippines, Corée du Nord, Singapour, Myanmar, Corée du Sud, Pakistan.	
8	Berlin	Allemagne, Hongrie, Autriche, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Tchéquie, Pologne.	Office des Nations Unies et autres Institutions Spécialisées (ONUIS) ; Organisation des Nations Unies pour le Développement (ONUDI) ; Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ; Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP).
9	Brasilia	Brésil, Argentine, Bolivie, Paraguay, Chili, Uruguay, Pérou, Venezuela, Colombie, Suriname, Equateur, Guyane britannique.	
10	Bruxelles	Belgique, Luxembourg, Pays-Bas.	Afrique Caraïbe et Pacifique (ACP) ; Union européenne (UE) ; Cour Pénale Internationale (CPI) ; Cour Internationale de Justice (CPI) ; Organisation Mondiale des Douanes (OMD), Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OPCW)

11	Cité du Vatican	Etat de la Cité du Vatican	
12	Dakar	Sénégal, Cap vert, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Mali	Bureau Régional pour l'Education en Afrique (BREA)
13	Genève	Suisse, Liechtenstein	Office des Nations Unies (ONU) ; Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; Union Postale Universelle (UPU) ; Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ; Organisation Internationale des Migrations (OIM) ; Organisation Internationale du Travail (OIT) ; Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (NUHCR) ; Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) ; Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) ; Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ; Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ; Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; Union Interparlementaire (UIP) ; Comité International de la Croix Rouge (CICR) ; Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) ; Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR) ; Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) ; Centre de Commerce International (CCI) ; Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD) ; les Conventions : Bâle, Rotterdam, Stockholm, Minamata, Ramsar ; Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC) ; GAVI Alliance ; Fonds Mondial ; UNITAID/OMS.
14	Kigali	Rwanda, Burundi, Ouganda.	Cour Africaine des Droits de l'Homme et des peuples (CADHP) ;

4

15	Kinshasa	Congo (Kinshasa),	
16	La Havane	Cuba, Jamaïque, Haïti, République Dominicaine, Costa Rica, Panama, El Salvador, Guatemala, Nicaragua, Honduras, Belize, Bahamas, Trinité, Tobago.	
17	Le Caire	Egypte, Liban, Palestine, Qatar, Jordanie, Syrie, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Yémen	
18	Libreville	Gabon, Sao Tomé et Principe	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; Commission pour la Surveillance des Marchés en Afrique Centrale (COSUMAF)
19	Londres	Angleterre, Irlande, Irlande du Nord, Ecosse, Pays de Galles.	Organisation Maritime Internationale (OMI).
20	Luanda	Angola, Zambie.	Commission du Golfe de Guinée (CGG)
21	Malabo	Guinée Équatoriale	
22	Maputo	Mozambique, Malawi, Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles	
23	Moscou	Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Kirghizstan, Tadjikistan, Biélorussie, Lettonie, Turkménistan, Arménie, Lituanie, Estonie, Moldavie.	
24	Nairobi	Kenya, Somalie, Tanzanie.	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Bureau Régional pour les Sciences en Afrique (BRSA), Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (ONU-Habitat)
25	N'djamena	Tchad, Soudan	Commission Economique du Bétail, de Viande et Ressources Halieutiques (CEBVRHA).
26	New Delhi	Inde, Bangladesh, Indonésie, Afghanistan, Népal, Sri Lanka, Malaisie, Brunei, Maldives, le Bhoutan.	
27	Ottawa	Canada	Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)
28	Paris	France, Espagne, Portugal, Monaco, Andorre.	Organisation Internationale de la Francophonie (OIF); Bureau International des Expositions (BIE) ;
29	Pretoria	Afrique du Sud, Zimbabwe, Lesotho, Swaziland.	

4

31	Rabat	Maroc	
31	Rome	Italie, Albanie, Grèce, Malte, Croatie, Bosnie Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, Saint-Martin, Serbie, Slovénie.	Programme Alimentaire Mondial (PAM) ; Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO) ; Organisation Internationale du Droit de Développement (OIDD)
32	Stockholm	Suède, Norvège, Islande, Finlande.	
33	Tel-Aviv	Israël	
34	Tokyo	Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Timor Leste, Papouasie Nouvelle Guinée.	
35	Tripoli	Libye	Banque Africaine d'Investissement (BAI) ; Institut Africain de des Statistiques (IAS).
36	Washington	Etats-Unis d'Amérique, Mexique	Banque mondiale (BM), Fonds Monétaire International (FMI)
37	Windhoek	Namibie, Botswana.	
38	Yaoundé	Cameroun	Fonds Monétaire Africain (FMA) ; Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ; Organisation du Sport du Travail en Afrique (OSTA) ; Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) ; Organisation pour la Coordination, pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC), Bureau Régional d'Interpol (BRI).

II. Missions permanentes

1	New-York	Organisation des Nations Unies (ONU)
2	Paris	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

Article 3 : Les juridictions diplomatiques et consulaires sont également celles des cabinets de défense et des autres services techniques.

Article 4 : Les Consulats Généraux ont juridiction sur la province, la région ou le département dans lequel ils sont installés.

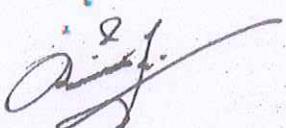
Q

Article 5 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Ag

Fait à Brazzaville, le 1^{er} octobre 2019

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO

AMPLIATIONS

CAB- MAECCE	2
JORC	2
SGG	2
SG-MAECCE	2
IG-MAECCE	2
DSG	4
DGFP/DGEPE	2
DGB/SOLDE	2
DGCB	2
AMBACO	37
MISSIONS PER	3
CONSULATS	5
DAARH/DAA/DP	2
ARCHIVES	2/69



Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSO

